



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

abattoirs

Question écrite n° 68833

Texte de la question

M. Bernard Accoyer attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les modalités de lutte contre la maladie de Creutzfeld-Jacob. La France est le seul pays en Europe, dans un souci de sécurité sanitaire, à tester toutes les bêtes et à abattre l'ensemble des troupeaux lorsqu'un cas de contamination par l'ESB est constaté. Par ailleurs, les conditions d'abattage et de désossage sont de plus en plus rigoureuses. En effet, il y a désormais obligation d'utiliser des pompes à moelle osseuse, de désosser les colonnes vertébrales... Ces procédures répondent au principe dit de précaution ; néanmoins, elles ont un coût qui se répercute sur les frais de fonctionnement des abattoirs et suscitent des interrogations chez les éleveurs qui vivent une crise très grave. Il lui demande, d'une part, si une information détaillée sur l'efficience et l'évaluation de ces dispositions peut être diffusée et si, d'autre part, une aide financière pourrait être envisagée en direction des abattoirs.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Accoyer](#)

Circonscription : Haute-Savoie (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68833

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6399